



AVIS

# Avis sur le budget primitif 2021

DECEMBRE 2020



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi obligatoirement pour rendre un avis sur tous les documents budgétaires de la collectivité régionale.

Ce budget primitif pour 2021 est attendu comme un budget en temps de crise, révélant faiblesses et forces sur lesquels les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes pourront compter. A ce titre, les reports de la négociation avec l'Etat ont rendu difficile la construction d'un budget appréhendant les mesures de relance indispensables.

Les tendances fortes qui se dégagent, à la faveur de l'accord estival Etat-Régions de France pour pallier les pertes de recettes, permettent d'exprimer la confiance dans l'équilibre et la permanence des grands indicateurs financiers régionaux. Pour le CESER, cette stabilité économique impose en tout premier lieu à la collectivité régionale de poursuivre les investissements pour les générations futures, notamment en faveur de la transition énergétique.

Plus encore, face à la crise sanitaire et sociale que nous traversons, la Région a un rôle clé à jouer en soutien au monde économique et associatif. Enfin, ce contexte particulier positionne le conseil régional comme le véritable coordonnateur des différents échelons de l'action publique, dont l'objectif majeur sera la recherche de l'équité sociale et territoriale.

Comme tout document financier, le projet de Budget primitif représente un devoir de transparence à l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le CESER, par son analyse, souhaite contribuer à une meilleure compréhension des interventions de notre grande région.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

AVIS

2020-13



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>La proposition de l'Exécutif pour 2021 .....</b>   | <b>8</b>  |
| Comparaison entre orientations budgétaires (CA réalisé estimé) et projet de budget primitif .....           | 9         |
| <b>L'évolution du budget proposé en recettes.....</b>   | <b>10</b> |
| ▶ A la hausse.....  | 10        |
| ▶ A la baisse .....   | 10        |
| ▶ En stabilité.....   | 10        |
| <b>L'évolution du budget proposé en dépenses de crédits de paiement (équilibrées par les recettes).....</b> | <b>10</b> |
| ▶ L'annuité de la dette +20 M€.....   | 10        |
| ▶ Les politiques régionales .....   | 10        |
| <b>Les observations du CESER.....</b>   | <b>13</b> |
| <b>Une qualité de présentation .....</b>  | <b>14</b> |
| <b>S'agissant des crédits complémentaires en discussion pour la relance</b>                                 | <b>14</b> |
| <b>Concernant les marges de manœuvre de la Région.....</b>  | <b>14</b> |
| <b>Conclusion.....</b>  | <b>16</b> |
| <b>Déclaration des groupes.....</b>   | <b>19</b> |
| <b>Résultats des votes .....</b>  | <b>27</b> |
| <b>Contacts .....</b>   | <b>34</b> |

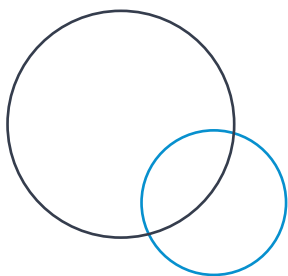




## Introduction

Si on exclut d'une part le FEADER inscrit obligatoirement pour ordre en recettes et dépenses à hauteur de 416,2 M€ (fonds géré par l'agence de service et de paiement ne transitant pas par le budget régional), d'autre part la gestion des emprunts revolving inscrits également pour ordre à hauteur de 500 M€, c'est une enveloppe de 3 943 M€ qui est proposé par l'Exécutif régional pour le budget primitif pour 2021.

Cette enveloppe progresse de + 93 M€ soit + 2,4 % par rapport au budget primitif 2020 (3 850 M€).



Cette progression « faciale » masque en fait une quasi stabilité du budget dans la mesure où les principales évolutions combinent :

- Des augmentations des fonds européens FEDER et FSE gérés par la Région mais non décidés par elle (+ 60 M€ en recettes et dépenses)
- Des modifications de périmètre pour prise en gestion directe des transports interurbains et scolaires déléguée à certains départements (Allier, Loire et Haute Loire au 1/01/2021 ; Isère au 1/09/2021). Ceci introduit un ajustement de + 15 M€ en recettes et dépenses.

La progression nette du budget primitif de 2020 à 2021 est par conséquent limitée à +18 M€ (+ 0,5 %) soit un rythme identique à celui observé de 2019 à 2020.



# La proposition de l'Exécutif pour 2021





## Comparaison entre orientations budgétaires (CA réalisé estimé) et projet de budget primitif

| En M€ (aux arrondis près)                             | OB 2021<br>(CA réalisé estimé) | BP 2021        | Ecart          |
|---|--------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Recettes</b>                                       |                                |                |                |
| Recettes de fonctionnement                            | 3 115,0                        | 3 131,0        | + 16           |
| Recettes d'investissement hors emprunt et hors FEADER | 481,0                          | 390,0          | -91            |
| Emprunt   | 200,0<br>(mobilisé)            | 422,9          | + 222,9        |
| <b>Total hors FEADER</b>                              | <b>3 796,0</b>                 | <b>3 943,9</b> | <b>+ 147,9</b> |
| <b>Dépenses</b>                                       |                                |                |                |
| Fonctionnement  | 2 345,0                        | 2 483,5        | +138,5         |
| Investissement hors capital dette                     | 1 250,0                        | 1 259,4        | + 9,4          |
| Capital dette   | 200,0                          | 200,0          | =              |
| <b>Total</b>  | <b>3 795,0</b>                 | <b>3 943,9</b> | <b>+ 147,9</b> |

Par rapport aux orientations budgétaires estimées en octobre, il ressort les éléments suivants :

- Une minoration des recettes d'investissement de l'ordre de 90 M€

Ceci traduit pour l'essentiel la non inscription de deux recettes annoncées en octobre mais non encore versées.

D'une part, on observe un retard pris dans la négociation du budget européen après le compromis du Conseil européen de juillet 2020 sur le plan de relance. L'enveloppe exceptionnelle annoncée au titre de la mesure REACTEU de 47,5 milliards d'euros pour l'Europe, et 70 M€ à 100 M€ estimés cet automne pour Auvergne-Rhône-Alpes, ne peut pas être inscrite au budget primitif.

D'autre part, le rapport de

l'Exécutif indique que l'enveloppe annoncée par l'Etat pour compensation de pertes de recettes fiscales régionales en 2020 (65 à 70 M€ estimés en octobre pour Auvergne-Rhône-Alpes sur une enveloppe de 600 M€ pour toutes les Régions) n'a pas encore fait l'objet d'un calendrier de versement ni de modalité quant à sa répartition.

- Un écart de 6 % entre dépenses de fonctionnement réalisées estimées en octobre et dépenses de fonctionnement prévues au budget. On retrouve l'ordre de grandeur habituel du taux de mandatement observé chaque année
- L'inscription d'une enveloppe d'investissement à hauteur de 1 259 M€ traduisant un taux de mandatement inédit de 100 % par rapport au CA estimé en octobre à la même hauteur.

Cette enveloppe n'intègre cependant pas de nouvelles enveloppes dédiées à la relance, à préciser selon le résultat de la négociation des moyens susceptibles d'être accordés par l'Union européenne (fonds REACTEU et fonds de transition juste) ou l'Etat (compensation des pertes de recettes fiscales 2020 et déclinaison territoriale du plan national « France relance » de 100 milliards d'euros).

- Des valeurs stabilisées d'un exercice à l'autre en matière d'emprunt mobilisé estimé aux orientations budgétaires (192 M€ en 2020 et 200 M€ en 2021) et d'emprunt inscrit pour équilibre dans le budget primitif (426 M€ en 2020 et 422,5 M€ en 2021). Ceci traduirait ainsi une tension stable sur l'emprunt, dans l'état actuel des hypothèses d'investissement inscrites au projet de budget.

## L'évolution du budget proposé en recettes

Il ressort du tableau des prévisions de recettes page 16 les principales évolutions suivantes :

### ► A la hausse

- Une augmentation de + 34 M€ de la recette de CVAE désormais remplacée par une fraction de TVA, selon l'accord intervenu le 30 juillet 2020 entre l'Etat et les Régions. Cet accord dit de méthode prévoit que les Régions abandonnent leur principale recette territorialisée mais volatile et pesant sur la production des entreprises, contre la garantie par l'Etat du montant de CVAE perçu en 2020 sur des bases 2019 particulièrement favorables. Le CESER rappelle qu'avant cette décision la Région craignait par suite de la crise un effondrement de sa recette de CVAE, laquelle représente le tiers des recettes hors emprunt.
- Des fonds FEDER et FSE en progression de + 60M€ (dont 25 M€ en fonctionnement et 35 M€ en investissement). Ceci traduit une accélération des paiements en fin de programmation alors que l'année 2021 doit être celle de l'engagement d'une nouvelle programmation 2021-2027.
- Une progression de + 15 M€ de la recette (équilibrée en dépense) de quatre nouveaux départements pour compenser le transfert à la Région de leur prise en charge des transports interurbains et scolaires par autocar.
- Une recette nouvelle apportée par l'Etat (+ 7 M€ en 2021) pour accompagner la Région dans la rénovation énergétique
- Une compensation de l'Etat en

hausse de 4,4 M€ pour perte de la compétence régionale sur l'apprentissage

### ► A la baisse

- Une réduction de - 20 M€ de la fraction de TVA compensant la DGF supprimée en 2017. En 2020, la garantie de l'Etat sur une recette plancher au niveau 2017 avait pu être activée. Mais la reprise d'activité escomptée pour 2021 (+ 9 %) doit être calculée sur la base réelle de la fraction de TVA versée par les consommateurs en 2020. D'où une baisse prévisionnelle de 617 M€ à 597 M€ du budget primitif 2020 au budget primitif 2021.
- Une perte de - 8M€ de dotations de l'Etat (DCRTP<sup>1</sup> et DTCE<sup>2</sup>) qu'il considère comme des variables d'ajustement au sein de son enveloppe globale de concours, poursuivant ainsi une pratique dénoncée à maintes reprises par le CESER.
- Un léger tassement du rendement des cartes grises en 2021 par rapport à la situation d'avant crise (- 3,5 M€)

### ► En stabilité

On observe une stabilisation globale des recettes de TICPE selon la consommation estimée de carburant automobile.

## L'évolution du budget proposé en dépenses de crédits de paiement (équilibrées par les recettes)

### ► L'annuité de la dette +20 M€

En investissement, le capital de la dette est en forte progression : + 24 M€, passant de 176 M€ à 200 M€, en raison de la tombée de trois emprunts in fine pour 47 M€.

En fonctionnement, les frais financiers devraient baisser de 4 M€, passant de 55 à 51 M€ ; cette évolution étant liée à la baisse des taux d'intérêt du marché et à la gestion active de la dette.

### ► Les politiques régionales

#### Les dépenses de fonctionnement : 2483,5 M€

Hors fonds européens en progression de 24,5 M€, elles font l'objet d'une quasi stabilité pour toutes les fonctions et sous fonctions à l'exception de 3 postes :

- Les transports + 15 M€ pour ajustement de périmètre sur les transports scolaires et interurbains. La Région étant devenue membre du SYTRAL pour le Rhône, elle gèrera directement tous les transports interurbains et scolaires d'ici fin 2021, au terme d'un processus commencé en 2017, en application de la loi NOTRe de 2015.
- La fin des paiements des primes d'apprentissage -7 M€
- Le nouveau service régional d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique

<sup>1</sup> Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

<sup>2</sup> Dotation pour transfert de compensation d'exonérations (DTCE)

(+ 7 M€) compensé par l'Etat. La Région devenue porteur associé unique de ce programme national le dote d'un budget prévisionnel de 20 M€ sur 3 ans.

## Les dépenses d'investissement : 1259,5M€

Hors fonds européens, elles sont identiques également d'un exercice à l'autre sous fonction par sous fonction, à l'exception des transports.

Pour la fonction transports, ce sont 28 M€ qui sont redéployés des transports en commun de voyageurs, principalement vers les liaisons routières dont les crédits sont doublés de 2020 à 2021 au titre :

- Du CPER 2015-2020,
- De la maîtrise d'ouvrage régionale déléguée pour deux opérations sur la RN 88
- Du soutien aux quatre départements de Haute-Loire, Cantal, Allier et Ardèche, avec lesquels la Région a conclu des pactes en raison de leurs difficultés.

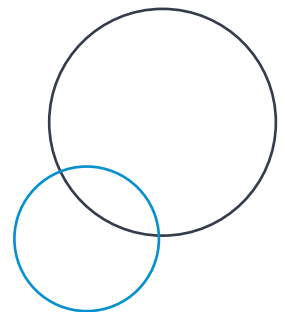
Le CESER a pris note à travers l'audition en commission qu'en matière d'investissement, **des recettes et des dépenses complémentaires au projet de budget primitif sont attendues dans les semaines à venir pour que le Conseil régional en délibère début 2021 par voie de décision modificative budgétaire après consultation du CESER.**

Selon la direction générale des services s'exprimant en commission du CESER, l'enveloppe de crédits de paiement pourrait être accrue de l'ordre de 250 M€ à 300 M€ pour être portée de 1 259 M€ à plus d'1,5 milliard d'euros une fois précisés les moyens consacrés à la relance :

- Par l'Etat (70 M€ estimés pour compensation des pertes de recettes fiscales 2020 ; enveloppe de crédits nouveaux et/ou anciens en cours de négociation pour la territorialisation de 8 à 16 milliards d'euros au sein de l'enveloppe France relance de 100 milliards)
- Par l'Union européenne (100 M€ estimés pour le fonds REACT EU ; fonds de transition juste).

Ces crédits complémentaires devraient être orientés vers la transition énergétique (ex lignes ferroviaires), la compétitivité et la cohésion. Il est rappelé que sur l'enveloppe de crédits régionaux de relance de 983 M€ décidée par la Région en juillet 2020, seuls 233 M€ ont fait l'objet à cette même date d'une ouverture d'autorisations de programme nouvelles.

C'est seulement une fois signé l'accord de relance Etat-Région et levées les incertitudes relatives à la crise sanitaire en cours que pourra être clarifiée la vision d'un budget 2021 consolidé.







## **Les observations du CESER**





## Une qualité de présentation ...

Le document budgétaire, toujours bien documenté sur les recettes, présente pour la seconde année consécutive une meilleure lisibilité, avec notamment un tableau de synthèse des évolutions de dépenses par sous fonction. De plus, l'échange avec la direction générale des services a été très apprécié par la commission, permettant de l'éclairer notamment sur les incertitudes liées à la crise sanitaire et sur les compléments qui pourraient être apportés au budget en matière de relance à l'issue du dialogue en cours avec l'Etat.

## ... qui conserve des marges de progrès.

La commission aurait apprécié disposer d'éléments sur les autorisations de programme pluriannuelles, au-delà des enveloppes par fonction inscrites dans le rapport comptable. En outre, un rappel des montants des crédits de paiement dans le texte et pas seulement dans le tableau de synthèse faciliterait la lecture du document.

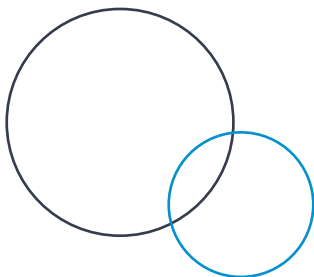
## S'agissant des crédits complémentaires en discussion pour la relance

Le CESER a bien noté que l'accord de relance Etat-Région-Union européenne devrait représenter un enjeu majeur pour un montant de 3 milliards d'euros pour la période 2021-2022. Il demande que son articulation avec le futur CPER soit bien précisée.

Il apprécie et encourage la poursuite de la bonne coopération engagée sur ce sujet essentiel entre l'Etat et la Région qu'il avait lui-même encouragé dans son avis sur le budget supplémentaire.

Il appelle de ses vœux un tableau synoptique explicitant clairement les différentes enveloppes de relance aux niveaux européens, national, régional et local en recettes et dépenses, retraçant les doubles comptes et distinguant nettement les crédits nouveaux et les crédits « recyclés » de façon à dépasser tout risque d'effet d'annonce.

Il a pris bonne note de l'inscription au budget primitif de 1,2 milliard d'euros. Il espère qu'une fois intégrées les enveloppes consacrées à la relance après accord avec l'Etat et l'Union européenne, cette dernière enveloppe sera celle des crédits effectivement réalisés. Il estime en effet difficile de réaliser un budget d'investissement à 100 %.



## Concernant les marges de manœuvre de la Région

Le CESER a bien noté que près d'un milliard d'euros d'économies cumulées en section de fonctionnement, principalement au titre de la formation continue, ont été réalisées depuis 2016 et ont permis d'accroître très sensiblement l'épargne brute et l'effort en section d'investissement, passé de 716 M€ en 2015 à plus d'1,25 milliard en 2021. Il renouvelle combien une telle politique trouve ses limites dès lors que nombre de dépenses de fonctionnement sont des investissements d'avenir et que l'évaluation de la politique de formation continue n'a pas été conduite.

Il se demande en outre si une telle politique aurait suffi à amortir la chute drastique de la recette de CVAE qui représente 1,2 milliard d'euros soit le tiers des recettes hors emprunt. Cette chute consécutive à la crise était redoutée encore en juillet 2020 à hauteur de - 240 à - 480 M€ d'un exercice à l'autre.

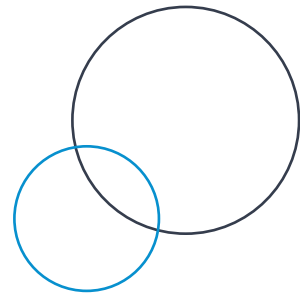
Le CESER considère comme d'intérêt majeur l'accord de l'Etat obtenu par les Régions le 30 juillet pour garantir en 2021, à travers une nouvelle fraction de TVA, l'enveloppe de 1,2 milliard de recette de CVAE encaissée en 2020 sur une base 2019 très favorable. C'est un véritable « trou noir » pour les finances régionales qui a ainsi été évité. Et ce sont des crédits de relance qui ont pu être dégagés à bon niveau tout en préservant l'épargne brute, le ratio de désendettement et les équilibres financiers malgré la crise du COVID.

Pour 2021, les marges de manœuvre sur les recettes régionales demeurent cependant encore incertaines par suite du second confinement et d'une poursuite difficile à anticiper concernant l'épidémie de COVID 19 lors du premier

semestre 2021 au moins, avant une bonne couverture vaccinale. Ceci laisse planer un risque important sur l'évolution de la consommation génératrice des deux principales recettes fiscales que sont la TVA, ainsi que la TICPE encaissée à la faveur des passages à la pompe de carburant.

De plus, même s'il s'agit de pertes mineures à hauteur 8 M€, le CESER regrette que l'Etat ne respecte toujours pas ses engagements sur la stabilisation de certaines dotations et persiste à les considérer comme des variables d'ajustement (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation pour transfert de compensation d'exonérations).

Enfin, le CESER est attaché à la bonne exécution des projets éligibles aux fonds européens, pour lesquels le Conseil régional autorité de gestion a entrepris une démarche d'optimisation de la consommation des crédits. Faute de cette utilisation, les crédits FEDER et FSE risquent un dégagement d'office et la disparition de toute marge de manœuvre pour mener à bien certains projets.





## Conclusion

Le CESER regrette que le calendrier d'élaboration de l'avis sur le budget primitif soit particulièrement contraint, même si cette année la négociation avec l'Etat sur les crédits de relance explique une partie de ce retard. Il déplore que les instances nationales aient beaucoup tardé à engager la négociation et que les résultats de cette dernière demeurent dans le flou.

Face à la situation d'urgence sur le plan économique et social, le CESER encourage la Région à engager sans délai des montants massifs permis par des marges de manœuvre financières et d'endettement très favorables.

Il estime que les trois axes prévus par l'Etat et la Région doivent être développés en cohérence avec un souci du développement durable au service des générations futures :

- La transition énergétique doit constituer une toute première priorité, dans le souci de prévenir les risques à moyen et long terme.
- Le soutien à la compétitivité et à l'économie pour surmonter une crise sans précédent doit permettre de lever le tabou de la césure entre sections de fonctionnement et d'investissement, à travers des aides directes aux entreprises en difficulté de toutes tailles et de toutes catégories.
- La cohésion doit être stimulée à la fois au plan social et territorial, avec un focus particulier en faveur des services publics et du secteur associatif terreau de l'équilibre social et territorial.

Le CESER renouvelle son antienne sur l'importance de privilégier les investissements d'avenir pour éviter une crise sociale majeure.

Enfin, le CESER souligne l'impératif de coordonner l'ensemble des échelons de l'action publique, en collaboration étroite avec les représentants de la société civile organisée dont le CESER.





## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

---

## Collège 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)

## Collège 2\*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

## Collège 3\*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)

\* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège

# 1\*

- RENIE Stanislas (CCIR)
- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)
- VILLARD Hélène (CPME)

### Collège

# 2\*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)
- VRAY Annick (CFDT)

### Collège

# 3\*

- MEKKEDEM Nassim (FAGE)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames messieurs

Le collège 1 prend acte d'une progression nette du budget primitif de 18 M€ soit +0,5 % d'où une gestion prévisionnelle maîtrisée, mais attire cependant l'attention sur la part d'incertitude concernant les recettes du 1er semestre.

Pas d'observation particulière concernant la comparaison entre les orientations budgétaires estimées en octobre et le projet de budget primitif, considérant les observations du rapport de la commission précises et complètes, ainsi que la remarque concernant les nouvelles enveloppes destinées à la relance, toujours en cours de négociation et non précisées à ce jour.

Sur les recettes et les dépenses :

Les fluctuations constatées suite aux accords passés (CVAE), des mécanismes comptables et des nouvelles recettes apportées par l'état (Rénovation énergétique, apprentissage) contribuent à une hausse envisagée de 1,6 %.

Quant aux dépenses de fonctionnement elles devraient au final enregistrer une hausse de 1,2 %, principalement identifiées sur les transports scolaires, la fin des primes d'apprentissage et les services supplémentaires à l'accompagnement des services liés à la rénovation énergétique.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1259,5 M€ et restent à peu près identiques à l'exercice précédent avec une augmentation pour les transports.

Le collège 1 prend acte de l'observation du rapport de la commission sur la nécessité de consulter le CESER sur les recettes et dépenses supplémentaires à venir en matière d'investissement.

Ce document budgétaire présenté reflète une bonne visibilité qui pourrait être encore améliorée et les échanges de la commission 10 avec la direction générale des services ont permis un éclairage avéré.

Il est dans la droite ligne des années précédentes, particulier et adapté face à la crise sanitaire, avec une maîtrise des dépenses et une réduction de la dette de 87 M€.

Concernant les crédits complémentaires à venir pour la relance :

Le collège 1 souhaite véritablement une bonne coordination entre l'Etat, la Région et les fonds européens.

Que ces crédits à venir respectent l'équilibre entre la compétitivité économique, la transition énergétique et la solidarité.

Que ce budget intègre le soutien au fonctionnement et la coordination entre tous les acteurs (services territoriaux, associations, corps intermédiaires, société civile organisée) avec simplicité et efficacité.

Enfin, que ce plan de relance soit cohérent et équilibré sur le plan social et territorial avec un impératif, l'urgence, par rapport à tout ce que subissent nos concitoyens.

Nous rappelons également notre souhait que soit mise en œuvre une politique d'évaluation sur les actions engagées dans le plan de relance.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Ce dernier budget primitif de la mandature est dans la ligne des précédents, en quasi-stabilité par rapport à 2020, et le document de présentation de l'exécutif régional reprend les mêmes codes de communication : nous disions en juillet dernier sur le Compte administratif que l'auto-promotion était récurrente, nous pouvons ajouter qu'elle ne connaît pas de période de réserve pré-électorale !

Elle cache malgré tout difficilement l'absence de priorité stratégique de ce budget, au-delà de la baisse des dépenses de fonctionnement qui reste pesante dans la littérature régionale.

La CFDT souhaite apporter quelques analyses sur 3 points qui nous semblent saillants :

### I. Une confusion dans les financements...

Ce budget est impacté par différents plans de relance avec des financements européens et étatiques à tel point que les plans annoncés sont souvent des redéploiements de crédits déjà existants et le CPER en est un exemple. Ce schéma de type « poupées-gigognes » rend obscures les articulations entre les différents financements jusqu'à permettre plusieurs annonces sur les mêmes crédits.

On peut aussi imaginer un effet d'éviction de dépenses initialement prévues et rebaptisées « relance ».

Nous espérons avoir dans ce BP la totalité des sommes qui seront soumises au vote du Conseil régional. Si les crédits issus des plans de relance devaient amender le BP sur lequel la commission 10 a travaillé, cela signifierait que l'obligation légale de recueillir l'avis du CESER ne serait pas respectée. Pour rester dans la légalité, cette situation nécessiterait l'adoption d'une décision modificative. Le fait d'intégrer des sommes issues des autres plans constituerait, certes, une communication politique très peu onéreuse avec le symbolique franchissement de la barre du milliard et demi d'investissements à partir d'abondements de l'Etat et de l'Europe... pour lesquels la Région n'est que spectatrice.

Ajoutons que la confusion est aussi accentuée par un calendrier d'élaboration de notre avis encore plus serré que d'habitude... car la séance plénière du Conseil régional a été avancée pour des raisons qui nous échappent. Une présentation du BP deux semaines plus tard aurait laissé un temps de travail et de réflexion suffisant et permis d'avoir des réponses données par exemple par la loi de finances.

### II. ... qui accompagne la posture idéologique de baisse des dépenses de fonctionnement...

La règle d'or affichée par l'exécutif régional impose que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas plus que les recettes de fonctionnement. L'anachronisme de ce dogme, que nous dénonçons chaque année, devient criant par ces temps de crise sanitaire hors normes.

La situation nécessite l'engagement de dépenses qui ne souffrent pas d'étiquetage : le soutien aux associations, aux services au public et aux plus fragiles de nos concitoyens est obligatoire pour amortir la crise sociale majeure qui se dessine. Cela nécessitera des dépenses tant de fonctionnement que d'investissement, même si, on le voit bien, ces termes n'ont plus guère de sens : les interventions nécessaires doivent être financées. C'est pourquoi notre délégation rappelle depuis le début du mandat qu'il serait plus pertinent de parler de dépenses d'intervention.

Le sort budgétaire subi par la formation en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 5 ans montre aussi l'aspect suranné de cette distinction fonctionnement/investissement qui n'a plus guère de sens que

dans la communication politique. Le haro sur les dépenses de fonctionnement résiste mal à l'analyse du budget : le milliard d'investissement, affiché comme trophée, a surtout affecté la formation, qui n'est rien moins qu'un des grands enjeux pour l'avenir et subit une perte de moyens sans précédent

Le fait de ne pas procéder à une évaluation de la politique régionale sur ce chapitre empêche bien sûr de mesurer les impacts de ces choix politiques sur l'ensemble des salariés et sur les plus jeunes d'entre eux.

Parmi les trois grandes compétences obligatoires de la Région, nous comptons 360 M€ sur l'enseignement, 270 sur les transports et ... 25 sur la formation professionnelle. Encore faut-il entrer dans le détail de ces maigres 25 M€ pour en comptabiliser 18 sur l'apprentissage (qui n'est plus une compétence régionale), 5 sur les formations sanitaires et sociales et un malheureux petit million sur la formation professionnelle proprement dite.

Un million sur 1,260 milliard : nos calculatrices n'arrivent pas à aligner le nombre de zéros nécessaires après la virgule pour calculer le poids de l'effort de la Région sur la formation professionnelle. Cela serait risible si ce n'était pas si grave pour nos jeunes dans la situation économique et sociale à laquelle on s'attend demain.

### **III. ... et interroge sur les autorisations de programme.**

L'avis indique fort justement que nous aurions apprécié de disposer d'éléments sur les autorisations de programme : c'est pour nous un euphémisme.

Les travaux de la commission 10 lors du compte administratif 2019, le dernier à être clos, avaient permis de chiffrer le montant du stock d'AP à 5,185 Mds€... près de 5 années d'investissement. La CFDT avait alors indiqué que l'effet d'annonce sur les investissements peinait visiblement à se traduire budgétairement, et pour cause.

Il existe en réalité deux phénomènes d'évaporation des investissements annoncés : celui qui les fait stationner indéfiniment en stock d'autorisations de programmes non mandatés comme on le voit ici, et celui qui consiste à ne pas ouvrir d'AP à des investissements annoncés. On le voit dans notre région avec le budget supplémentaire de juillet dernier dans lequel étaient annoncés près d'1 Md€ au titre de la relance et où seulement 233 M€ ont à ce jour donné lieu à ouverture d'autorisations de programme...

Autre interrogation de notre part : ce BP prévoit un taux de mandatement de 100 % des 1,2 Md€ d'investissements prévus, ce qui semble impossible à réaliser comme le mentionne fort à propos le projet d'avis qui nous est soumis.

Nous faisons partie de ceux qui pronostiquent l'intégration par l'exécutif régional des 300 M€ du plan de relance à ce BP pour porter le total à 1,5 Md€. Ce serait sans surprise une pirouette de communication. Nous pouvons d'autant plus nous y attendre, qu'une inscription en AP de 1,2Md€ sur ce 1,5 Md, porterait le ratio à 80 % et le mettrait à des niveaux beaucoup plus habituels. Tactique simple, même si elle s'apparente quelque peu à de la prestidigitation budgétaire.

Au-delà de ces aspects techniques, c'est en fin de compte l'absence de véritable ambition stratégique qui nous interpelle. Si l'on a bien entendu la communication régionale sur les masques et sa campagne actuelle sur le testing, on cherche désespérément où sont budgétés les moyens régionaux de lutte contre la pauvreté, contre les violences faites aux femmes, pour la santé et la solidarité sociale et territoriale, ou encore pour une accélération de la transition écologique.

La CFDT, vous l'aurez compris, approuvera cet avis et remercie pour leur implication le Président Bernard Laurent et notre chargé d'étude Michel Raffin.

Je vous remercie.

## ► INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le budget primitif 2021, en hausse de 2,4 % par rapport au précédent ne déroge pas, malgré le contexte, à l'autosatisfaction habituelle de son président. Il nous est ainsi précisé que c'est « Grâce à sa bonne gestion et aux économies dégagées depuis 2016 que la Région a reconstitué ses marges de manœuvre et a retrouvé une capacité d'action. C'est cette situation financière désormais plus que solide qui lui permettrait d'affronter la crise sanitaire et économique issue de la pandémie de Covid-19. »

Mais, face aux nombreuses annonces claironnées médiatiquement, c'est globalement un budget identique à 2020 qui nous est proposé, jusqu'à reprendre les prévisions en consommation de carburant de l'an dernier. On ne peut que s'interroger sur la réalité des mots prononcés, en les mettant en perspective avec les chiffres.

Et nous ne pourrions apprécier l'effectivité et l'utilisation faite de ces marges de manœuvre qu'à l'occasion d'une décision modificative budgétaire annoncée début 2021 portant sur une enveloppe supplémentaire de 250 à 300 m€, enveloppe, par ailleurs, largement constituée de ressources en provenance de l'Union Européenne et du Plan de relance national.

Nous devons rappeler que ces « marges de manœuvre » ont été réalisées au détriment de compétences obligatoires de la collectivité territoriale, dont celle de la formation professionnelle pour près de 50 %, également au détriment des associations et des capacités de projets sur les territoires. Un affaiblissement qui affecte aujourd'hui la capacité de diagnostic des difficultés au plus près des territoires et d'élaboration de solutions adaptées à ces réalités, et donc la capacité de rebond de ceux-ci

Par ailleurs, toutes les Régions affrontent cette crise, cherchent à mobiliser des moyens pour y faire face, même si elles sont bien moins riches que la nôtre et plus endettées. Et, contrairement à certaines collectivités locales, les Régions ont bien négocié la clause de sauvegarde sur les recettes fiscales en septembre 2020 qui leur apportent une sécurité relative.

Nous devons bien évidemment placer ce budget prévisionnel dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire, mais aussi et surtout dans un contexte de fin de mandat.

Dans un paragraphe du rapport, l'Exécutif martèle son souhait de préserver la diversité de son patrimoine naturel, d'enrayer la perte de la biodiversité pour s'inscrire « sous le chapeau » de l'initiative du green deal vert proposé par Région de France. Mais dans le même temps, la Région continuera de financer des infrastructures routières majeures, en assurant notamment la maîtrise d'ouvrage de deux opérations sur la RN 88 (doublement de la déviation d'Yssingaux et aménagement à 2 x 2 voies de la section Le Pertuis – Saint-Hostien). Cet investissement colossal (260 millions d'euros), financé majoritairement par la Région, (alors que ce type de voirie n'est pas de sa compétence), vient pourtant impacter la diversité, les terres agricoles et l'environnement alors que des projets alternatifs étaient envisageables. Il est permis de penser que cette précipitation, (l'enquête publique ayant été menée au pas de charge entre le 15 juillet et le 14 août 2020) n'est pas étrangère au calendrier électoral de 2021.

L'enquête de la cellule investigation de Radio France, sur les achats de matériels sanitaires avec l'exemple de notre région, nous rappelle que privilégier la communication et l'envie d'être le premier ne riment pas toujours avec efficacité et bonne gestion.

Nous rejoignons globalement l'avis du CESER dans sa conclusion concernant l'impératif de coordonner l'ensemble des échelons de l'action publique, en collaboration étroite avec les représentants de la société civile organisée.

En effet, Le CESE développe dans son étude **Quelle conception des politiques publiques pour accompagner les transitions en cours et à venir ?** des concepts déterminants : *les politiques publiques ne doivent plus être conçues en silo mais doivent être systémiques, il faut regarder ce qui se passe à côté pour pouvoir construire une politique qui soit cohérente.* Ainsi, il serait incohérent, pour la Région, de développer la compétitivité, sans travailler simultanément sur le volet « transition énergétique » de celle-ci ou en oubliant le volet « cohésion sociale ». Il serait aussi tout aussi incohérent de développer une politique industrielle ou d'infrastructures lourdes sans se concerter avec les autres collectivités : Métropoles, départements, autres régions, Europe

*Nous espérons donc que le Comité Régional de relance, au-delà des négociations sur le partage des fonds entre acteurs, impulsera une dynamique de concertation et de cohésion, associant l'ensemble des parties dont les organisations syndicales.*

*Dans l'attente, face aux montants colossaux des différents plans de relance annoncés, le plus grand flou règne dans une surenchère d'effets d'annonces pour l'instant guère vérifiables, et loin du regard démocratique. Il est à craindre que cette situation se prolonge pour englober la mise en place et l'orientation des futurs CPER, pour lesquels les périmètres ne sont pas encore totalement fixés,*

*Nous regrettons néanmoins que l'avis du CESER n'évoque pas les critères de conditionnalités des aides, pointés lors de l'avis sur les orientations budgétaires.*

*Nous revendiquons que les aides publiques octroyées soient conditionnées au maintien de l'emploi quelle que soit la taille de l'entreprise. Garantir également des revenus pour les commerçants, artisans, employeurs ou non, et les travailleurs indépendants est une nécessité pour assurer le maintien et la poursuite des activités et ainsi préserver les emplois. Dans ce cadre, des contrôles doivent avoir lieu par les pouvoirs publics.*

En effet, nous parlons d'argent public, de celui qui est investi et qui devra l'être à un niveau jamais vu. Aussi, cette crise doit permettre de changer de paradigme. Nous avons plus que jamais besoin d'engager le débat vers une réelle rupture économique et sociale pour réorienter l'utilisation des fonds publics pour les besoins des habitants, supprimer les inégalités sociales et territoriales, engager l'économie vers des pratiques respectueuses de la nature et de l'humain, et lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions en développant les transports collectifs et leur libre accès.

Nous le réitérons, il s'agit bien d'engager un plan de survie, pas seulement du monde économique, mais pour les générations futures.

Nous voterons l'avis.

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Pierre LAC, Au nom du Collège 3-4

Etablir un budget 2021 dans le contexte actuel relève de la gageure face à de nombreuses incertitudes :

- La pandémie liée au COVID 19 se poursuivra-t-elle ou pas dans notre région ?
- A quelle vitesse l'économie de notre région redémarrera-t-elle ?
- A quelles dates et pour quels montants pour notre région, les plans d'aide annoncés par l'Union Européenne, par l'Etat français et par le Conseil régional se mettront ils en place ?

C'est ce budget primitif que l'avis du CESER qui nous est proposé décrit avec tous les détails nécessaires, tout en constatant que de nombreux éléments demeurent flous ou imprécis.

On y constate que, après plusieurs années consacrées à l'amélioration des fondamentaux économiques du Conseil régional, le temps est venu d'utiliser les marges de manœuvre que nous avons su nous ménager. L'année 2019 s'est achevée avec un niveau de dette de 2,7 Mds d'euros représentant 3,5 années d'Epargne Brute. Ce niveau est particulièrement confortable et permet de faire face à des coups durs. La pandémie liée au COVID 19 est un énorme coup dur : sanitaire, social, économique....

L'année 2020, au cours de laquelle un certain nombre de mesures ont déjà été prises, connaîtra une légère hausse de la dette du Conseil régional sans que le ratio de désendettement n'en soit

matériellement affecté.

Le Budget Primitif 2021 est porteur d'un certain nombre de volontés de relance :

- De façon très mesurée dans les diverses sections pour ce qui est du fonctionnement ;
- De façon plus tranchée sur l'investissement et surtout les prévisions de réalisation effective au cours de l'année 2021. Comme souligné dans l'avis du CESER, il est probable que la masse d'investissements inscrits excède largement le chiffre porté au budget lorsque l'on prendra en compte le Plan de Relance.

Les collègues 3-4 s'associent à la forte recommandation de veiller à ce que « ce qui est dit soit fait ». Pour des raisons peut être économiques mais, d'abord sociales et sanitaires, il est important que la relance soit effective :

- Avec des investissements effectivement réalisés dès 2021 ce qui ne sera pas chose simple compte tenu des montants envisagés ;
- Avec des recours aux fonds FSE et FEDER qui permettent de purger, avant qu'ils ne soient perdus, les crédits qui avaient été fléchés sur notre région.

C'est dans ce sens que les collègues 3 & 4 souhaitent rappeler l'importance du « TRAVAILLER ENSEMBLE » avec en particulier :

- Un recours plus accentué aux associations qui sont un intermédiaire incontournable dans les actions sanitaires, sociales, culturelles, sportives, éducatives, environnementales, ... Le dogme de la réduction des dépenses de fonctionnement doit être revu à l'aune de la crise actuelle voire future,
- Une réelle coordination des divers acteurs publics, Etat et Collectivités territoriales, au-delà des clivages traditionnels ;
- Un recours marqué aux syndicats professionnels et CCI, mais aussi, et encore, aux associations engagées dans les questions économiques pour diffuser l'information sur les mesures, remonter les problèmes locaux et aider nos acteurs économiques les plus fragiles.

Alors, on pourra espérer un redémarrage équilibré fondé qu'il devrait être sur les 3 piliers des divers plans de soutien annoncés :

- Certes, s'assurer de la compétitivité de nos acteurs économiques les plus fragiles eux-mêmes gages de la création d'emploi ;
- Mais le faire dans le respect de l'environnement pour lequel la pression ne peut plus être relâchée ;
- Et aussi, voire surtout, dans un esprit de cohésion sociale et territoriale. Sur ce dernier point, nous avons noté avec satisfaction que le document du Conseil régional mettait bien en avant ces questions d'équité territoriale qui nous sont chères.

Un débat s'est instauré au sein du Collège quant à l'opportunité d'introduire des clauses de conditionnalité dans les aides accordées. Nous avons, selon nos mandats et nos sensibilités, des points de vue contrastés. Mais, reconnaissons que bien des conditions évoquées ressortent simplement de l'application de la loi (parité, environnement, ...).

Le collège 3 4, sauf expressions individuelles, votera l'avis du CESER.

---

## ► INTERVENTION DE Patrick BEDIAT, Au nom de la Fédération des acteurs de la solidarité et d'ATD Quart-Monde

Monsieur le Président, chères conseillères et chers conseillers,

Nous souhaitons en premier lieu remercier nos collègues de la commission 10 qui, dans des temps contraints et avec une matière importante, ont rédigé l'avis qui nous a été présenté et pour lequel nous sommes en accord. De même nous voulons souligner que nous adhérons à l'avis du collège 3-4 qui, suite à un débat ouvert, a trouvé un équilibre tant sur la forme que sur le fond.

Pourtant nous souhaiterions insister sur un certain nombre de points qui nous paraissent insuffisamment mis en avant dans ces deux documents précités.

Tous les diagnostics convergent pour faire le constat que la pauvreté a augmenté de façon



exponentielle, de nombreuses fédérations et associations solidaires estiment à plus de 1 million de personnes supplémentaires en France qui ont recours à l'aide alimentaire et de fait se trouvent plongées dans une insécurité sociale, économique et psychologique.

On peut estimer à plus de 100 000 personnes supplémentaires touchées dans notre région. Toutes les prévisions même les plus optimistes prévoient une augmentation dans les mois à venir.

Cette pauvreté, au-delà des chiffres, touche des femmes, des hommes et des enfants qui se retrouvent pour la plupart dans des situations provoquant du stress, de la peur et de l'incertitude quant au présent et à l'avenir.

Nous avons constaté depuis le premier confinement l'inégalité des conditions de vie de chacune et chacun à s'en sortir, On note une augmentation des suicides, des dépressions, rupture de continuité pédagogique, de lien social, etc...

Un budget primitif est un acte politique important pour notre région et ses habitants car ils préfigurent des politiques publiques pour une année.

Nous faisons le constat que la Région a pris la mesure des situations dramatiques de la population et que des financements ont été apportés pour des actions de solidarité via les associations, notamment dans l'aide alimentaire et le logement.

Mais nous constatons que cette mobilisation n'est pas à la hauteur de la situation ni des enjeux.

C'est pourquoi nous pensons que la Région devrait inscrire dans son budget primitif, en lien avec son plan de relance, le financement d'un plan ambitieux de lutte contre la pauvreté en direction des familles et des jeunes.

Même si la compétence sociale n'est pas directement une compétence de la Région, de telles politiques sont garantes du maintien d'une cohésion et d'une dynamique sociale, qui viendrait en soutien d'une relance économique.

Un tel plan pourrait être élaboré en concertation avec les associations et les différents partenaires et se concerter avec l'Etat, les métropoles et les départements.

Nous voterons pour l'avis présenté par la commission 10.

---

## **■ Intervention d'Aurélie DESSEIN, au nom des représentants des associations de protection de la nature et des personnalités qualifiées environnement**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,


Les personnalités qualifiées environnement, ainsi que les conseillers représentant les associations de protection de la Nature (LPO, FNE AuRA, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, FRANE, Mountain Wilderness) s'associent à cette intervention.

Nous remercions la commission Finances du CESER pour cette analyse construite dans un délai et des conditions particulièrement contraints. Et nous nous associons à l'avis exprimé par les collègues 3 et 4.

Volontairement, nous ne parlerons pas spécifiquement de la crise sanitaire dans cette allocution, mais nous l'inscrivons, comme beaucoup d'entre nous à présent, en filigrane de nos réflexions comme vous pouvez vous en douter.

Nous souhaitons dans le cas présent, pour compléter l'analyse inscrite dans l'avis du CESER, attirer l'attention du Conseil régional sur des réflexions qui nous apparaissent essentielles dans la construction du budget primitif. Elles alimentent d'ailleurs inlassablement nos échanges et nos travaux de commissions.

Les connaissances sur l'impact de nos modes de vies et de nos choix économiques vont croissantes.



La vulgarisation scientifique a rendu accessible les conclusions des travaux les plus complexes : sur le changement climatique, sur l'effondrement de la biodiversité, sur les pressions redoutables sur les ressources naturelles.

Les causes de ces bouleversements sont à présent de plus en plus connues. Les conséquences sont déjà palpables, même si nous n'en sommes qu'aux prémices si l'on se réfère aux alertes du GIEC et de la communauté scientifique, plus que jamais mobilisés pour éclairer les décisions des grandes puissances.

Parallèlement, y compris dans les territoires, des initiatives s'organisent pour proposer des orientations alternatives et durables à celles qui altèrent notre environnement. Des expérimentations, des expériences probantes ouvrent (ré-ouvrent devrait-on dire même parfois) la voie vers des modèles plus durables. Des organisations collectives dynamisent la pensée sur les territoires et contribuent à construire, de façon concertée et plurielle, des modèles économiques, sociaux et environnementaux en phase avec les 3 piliers du « *Sustainable development* ».

Pourtant, trop souvent, on assiste à des choix politiques, lourdement appuyés par de l'argent public, qui entravent la durabilité de notre environnement, et par voie de conséquence, de notre société. Et ce au détriment d'actions plus en phase avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Les exemples ne manquent pas. Sur l'aménagement du territoire ils sont marquants. Prenons un sujet au cœur de l'actualité : celui du tourisme de montagne. Des millions d'euros d'argent public régional ont été fléchés ces dernières années vers de lourds et multiples travaux (certains préféreront le terme d'aménagement d'ailleurs), pour équiper davantage nos montagnes. Et ce alors que la pression sur la ressource en eau devient plus que critique, que le changement climatique s'accélère, s'amplifie, que les modifications irréversibles des milieux naturels ne pourront être compensées de quelle que manière que ce soit, que les habitants et les visiteurs souhaitent préserver ce cadre de vie. Le contexte nous invite à imaginer des potentialités plus durables pour nos territoires de montagne. Pourtant, l'argument économique de court terme avait alors primé par rapport à une vision intégrée des enjeux sociaux (voire sociétaux) et environnementaux de moyen et long terme.

Cet exemple est choisi pour nous amener à réfléchir de façon « intégrée » à l'octroi des aides publiques. Et cette approche intégrée peut s'illustrer au travers de la notion de **conditionnalité** des aides publiques. Certes, le choix des critères de conditionnalité n'est pas chose aisée ; certes, le contexte pousse à une « relance » rapide, sur la base de modèles que nous connaissons et qui nous font croire que tout ira bien, et que tout redeviendra « comme avant ». Mais les connaissances actuelles démontrent l'urgence de réfléchir des modèles différents. Davantage intégrateurs des dimensions environnementales et sociales.

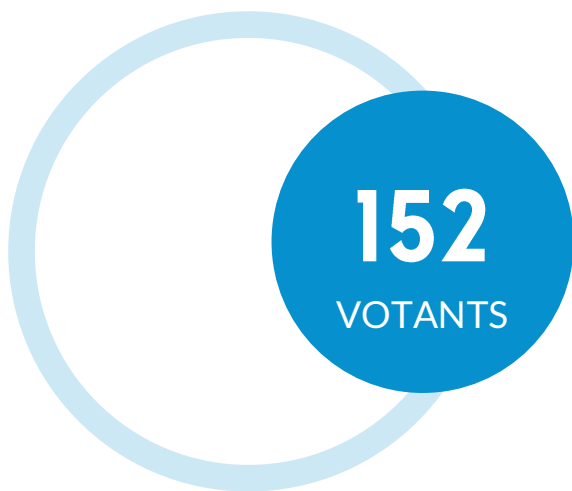
Les décideurs ont aujourd'hui la tâche primordiale de permettre aux territoires d'être des leviers, pour imaginer et construire des modèles plus durables, en s'écartant parfois de repères devenus obsolètes. La priorité est de s'ouvrir aux modèles alternatifs, ancrés dans les territoires, répondant à leurs spécificités, où la dimension environnementale est prise en compte avec tous les équilibres qu'elle intègre.

C'est pourquoi cette notion de conditionnalité des aides publiques, et en particulier d'**éco-conditionnalité**, apparaît comme un sujet essentiel à resituer au cœur de la construction du budget. La notion de Relance ne pourra être légitime, que dès lors qu'elle intégrera de façon systématique et surtout de façon équilibrée, la dimension environnementale, au même titre que les dimensions sociales et économiques.

Nous vous remercions de votre attention.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 9 décembre 2020



**152** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**0** SE SONT ABSTENUS

**4** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

| Collège          | Organisation  | Nom                      | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------------------|---|--------------------------|------|--------|------|------|
| 1                | Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes   | BORTOLIN Alain           |      |        |      |      |
|                  |   | BERTHE Christian         | X    |        |      |      |
|                  |   | DUBOISSET Gilles         | X    |        |      |      |
|                  |   | DUPLAIN Jocelyne         | X    |        |      |      |
|                  |   | PARAIRE Daniel           | X    |        |      |      |
|                  |   | RENIE Stanislas          | X    |        |      |      |
|                  |   | SIQUIER Marie-Amandine   | X    |        |      |      |
|                  |   | VEYRE de SORAS Christine | X    |        |      |      |
|                  |   | VILLARD Hélène           |      |        |      |      |
|                  | Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes  | CELMA Patrick            | X    |        |      |      |
|                  |   | CHARVERON Philippe       | X    |        |      |      |
|                  |   | LE JAOUEN Eric           | X    |        |      |      |
|                  |   | PANSERI Anne-Sophie      | X    |        |      |      |
|                  |   | VENOSINO Dorothée        |      |        |      |      |
|                  | Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes                               | BESSON -THURA Séverine   | X    |        |      |      |
|                  |   | CADARIO Jacques          | X    |        |      |      |
|                  |   | STOJANOVIC Sandrine      | X    |        |      |      |
|                  |   | TARLIER Bruno            | X    |        |      |      |
|                  | U2P Auvergne-Rhône-Alpes  | BRUNET Christian         | X    |        |      |      |
|                  |   | CABUT Bruno              | X    |        |      |      |
|                  |   | DESPRET Françoise        |      |        |      |      |
|                  |   | JOUVANCEAU Pascale       | X    |        |      |      |
|                  | Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes   | GIROD Pierre             | X    |        |      |      |
|                  |   | LATAPIE Didier           | X    |        |      |      |
|                  |   | MOLLARD André            | X    |        |      |      |
|                  |   | PELLISSIER Elisabeth     | X    |        |      |      |
|                  |   | PEYREFITTE Carole        |      |        |      |      |
|                  | Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes  | BEZ Nicole               |      |        |      |      |
|                  |   | BLANC Dominique          | X    |        |      |      |
|                  |   | MARCAGGI Christophe      | X    |        |      |      |
|                  |   | ROBERT Anne-Marie        | X    |        |      |      |
|                  | Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes  | ROBILLARD Pierre         | X    |        |      |      |
|                  | Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis | CHABBAL Jean             | X    |        |      |      |
| CLEMENT Florence |   |                          |      |        |      |      |

| Collège | Organisation   | Nom                    | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---------|--|------------------------|------|--------|------|------|
|         |  | MARTEL Alain           | X    |        |      |      |
|         | France Chimie Aura   | FURMINIEUX René-Pierre |      |        |      |      |
|         | Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française  | GRENIER Pierre-Henri   |      |        |      |      |
|         | UIMM Auvergne-Rhône-Alpes  | BORDES Claude          | X    |        |      |      |
|         |  | PFISTER Françoise      |      |        |      |      |
|         | Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes   | REYNIER Frédéric       |      |        |      |      |
|         | Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes  | CORNUT Jean-Marc       | X    |        |      |      |
|         | Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France   | LASSALLE Valérie       | X    |        |      |      |
|         | Union inter-entreprises de Lyon et sa région   | POTELLE Jean-Charles   |      |        |      |      |
|         | Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires  | TRICHARD Alain         | X    |        |      |      |
|         | Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes | VERRAX Eric            | X    |        |      |      |
|         | SYNTEC Rhône-Alpes   | DESSERTINE Philippe    | X    |        |      |      |
|         | Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste  | THAUVETTE Alain        | X    |        |      |      |
|         | Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes   | BOISSELOIN Alain       |      |        |      |      |
|         | Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes   | FIALIP Yannick         |      |        |      |      |
|         |  | FLAUGERE Jean-Luc      |      |        |      |      |
|         |  | THOMASSON Pascale      |      |        |      |      |
|         | Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes  | COMBE Véronique        | X    |        |      |      |
|         |  | ROYANNEZ Jean-Pierre   | X    |        |      |      |
|         | Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes   | Non désigné(e)         |      |        |      |      |
|         |  | LEROY Jérémy           | X    |        |      |      |
|         | Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes  | GUINAND Jean           | X    |        |      |      |
|         |  | ROUX Annie             | X    |        |      |      |
|         | Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes   | LAMIRAND Georges       | X    |        |      |      |
|         | COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes  | CHAVOT Christophe      |      |        |      |      |
|         | Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes  | JOUBE Henri            | X    |        |      |      |
|         | Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire  | BERNELIN Thierry       | X    |        |      |      |

| Collège                    | Organisation  | Nom                   | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|----------------------------|---|-----------------------|------|--------|------|------|
| 2                          | Comité régional de la Confédération générale du travail<br>Auvergne-Rhône-Alpes               | BENSELLA Lynda        | X    |        |      |      |
|                            |   | BOUVERET Lise         | X    |        |      |      |
|                            |   | BOUVIER Bruno         | X    |        |      |      |
|                            |   | CANET Fabrice         | X    |        |      |      |
|                            |   | DA COSTA Rosa         | X    |        |      |      |
|                            |   | FATIGA Antoine        | X    |        |      |      |
|                            |   | FAURE Philippe        | X    |        |      |      |
|                            |   | GELDHOF Nathalie      | X    |        |      |      |
|                            |   | GRANGER Karine        | X    |        |      |      |
|                            |   | GUICHARD Karine       | X    |        |      |      |
|                            |   | HOURS Eric            | X    |        |      |      |
|                            |   | MARGERIT Laurence     | X    |        |      |      |
|                            |   | MURCIA Jean-Raymond   | X    |        |      |      |
|                            |   | NATON Agnès           | X    |        |      |      |
|                            |   | PUTOUX Laurent        | X    |        |      |      |
|                            |   | RODRIGUEZ Vincent     | X    |        |      |      |
|                            |   | SALA Chantal          | X    |        |      |      |
|                            | TOURNEUX Stéphane   | X                     |      |        |      |      |
|                            | Union régionale de la Confédération française démocratique<br>du travail Auvergne-Rhône-Alpes | BARRAT Jean           | X    |        |      |      |
|                            |   | BOLF Edith            | X    |        |      |      |
|                            |   | DUPUIS Steve          |      |        |      |      |
|                            |   | FASOLA Blanche        |      |        |      |      |
|                            |   | GUILHOT Jean-Marc     | X    |        |      |      |
|                            |   | GUILLOT Daniel        | X    |        |      |      |
|                            |   | JUYAUX-BLIN Christian | X    |        |      |      |
|                            |   | LAGNIER Christine     | X    |        |      |      |
|                            |   | LAMOTTE Bruno         | X    |        |      |      |
| LOZAT Jean-Luc             |   | X                     |      |        |      |      |
| MORAIN Marie-Christine     | X   |                       |      |        |      |      |
| MORISSE François           | X   |                       |      |        |      |      |
| NINNI Agnès                | X   |                       |      |        |      |      |
| RAUFAST-BENBAKKAR Michelle | X   |                       |      |        |      |      |
| ROUSSY Delphine            | X   |                       |      |        |      |      |
| SIVARDIERE Patrick         | X   |                       |      |        |      |      |

| Collège | Organisation   | Nom                       | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---------|--|---------------------------|------|--------|------|------|
|         |  | VRAY Annick               | X    |        |      |      |
|         | Union régionale de la Confédération générale du travail<br>Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes   | BLACHON Eric              | X    |        |      |      |
|         |  | BOCHARD Frédéric          |      |        |      | X    |
|         |  | DELAUME Colette           | X    |        |      |      |
|         |  | GILQUIN Jean-Pierre       |      |        |      |      |
|         |  | LEYRE Michelle            |      |        |      | x    |
|         |  | PICHOT Arnaud             | X    |        |      |      |
|         |  | ROUVEURE Gisèle           |      |        |      |      |
|         |  | SAMOUTH Pascal            |      |        |      | X    |
|         |  | SEGAULT Hélène            | X    |        |      |      |
|         |  | TEMUR Hélène              |      |        |      | X    |
|         |  | VINCIGUERRA Pio           | X    |        |      |      |
|         | Accord entre l'union régionale de la Confédération<br>des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale<br>de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes  | GRANDJEAN François        | X    |        |      |      |
|         |  | LAURENT Bernard           | X    |        |      |      |
|         |  | RUCKA Agathe              |      |        |      |      |
|         | Union régionale de la Confédération française de l'encadrement<br>Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes  | ACOLATSE Erick            | X    |        |      |      |
|         |  | CARCELES Robert           | X    |        |      |      |
|         |  | CARUANA Laurent           | X    |        |      |      |
|         |  | GALLIEN Sylvie            |      |        |      |      |
|         |  | GILBERT Madeleine         | X    |        |      |      |
|         | Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes<br>Auvergne-Rhône-Alpes   | BISSON Bruno              | X    |        |      |      |
|         |  | HAMELIN Catherine         | X    |        |      |      |
|         |  | MUSSET Sophie             | X    |        |      |      |
|         |  | MYC Michel                | X    |        |      |      |
|         | Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes   | DI MARCO Anna             | X    |        |      |      |
|         | Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes  | MILBERGUE Denise          | X    |        |      |      |
|         |  | VELARD Patrick            | X    |        |      |      |
| 3       | Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes   | VIGNAUD Béatrice          | X    |        |      |      |
|         | Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes   | Non désigné               |      |        |      |      |
|         | Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes<br>et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes   | DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah | X    |        |      |      |
|         | GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes  | LAOT Patrick              | X    |        |      |      |
|         | Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes  | AUBRY Marc                | X    |        |      |      |
|         | Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes  | DENIEL Patrick            | X    |        |      |      |
|         | Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française<br>des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération<br>départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et<br>Fédération national des associations de retraités<br>Auvergne-Rhône-Alpes | AUSSEDAT Philippe         | X    |        |      |      |
|         | Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes   | CLAVERANNE Jean-Pierre    | X    |        |      |      |
|         | URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes   | CHAPPELLET Jean           |      |        |      |      |
|         | Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes   | BABOLAT Guy               | X    |        |      |      |

| Collège | Organisation   | Nom                    | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---------|--|------------------------|------|--------|------|------|
|         | Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes   | PROST Michel-Louis     | X    |        |      |      |
|         | Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes   | PELLA Dominique        | X    |        |      |      |
|         | Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés  | BERNARD Mathias        | X    |        |      |      |
|         |  | BOUABDALLAH Khaled     | X    |        |      |      |
|         |  | DUMASY Lise            |      |        |      |      |
|         |  | MEZUREUX Nathalie      | X    |        |      |      |
|         | Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes  | BENOIT Jean-Marie      | X    |        |      |      |
|         |  | GALLO Anaïck           |      |        |      |      |
|         |  | SAGOT Fabrice          |      |        |      |      |
|         |  | ZAYET Zihar            | X    |        |      |      |
|         | Association Lyon place financière et tertiaire   | LAC Jean-Pierre        | X    |        |      |      |
|         | CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes  | COURIO Valérie         | X    |        |      |      |
|         |  | MONNET Alexis          | X    |        |      |      |
|         | Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes   | BROUSSAS Paulette      | X    |        |      |      |
|         | Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI   | BARRETT Charlotte      | X    |        |      |      |
|         |  | MEKEDDEM Nassim        | X    |        |      |      |
|         | Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes   | QUADRINI Antoine       | X    |        |      |      |
|         | Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes   | PLASSE Marie-Christine | X    |        |      |      |
|         | Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes   | PESCHIER Rémi          | X    |        |      |      |
|         |  | VIGNAT Josette         | X    |        |      |      |
|         | Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes  | POSSE Robert           | X    |        |      |      |
|         | Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire   | MOYROUD Anne           |      |        |      |      |
|         |  | ROSENBERG Armand       |      |        |      |      |
|         | Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine  | NUIRY Jean-Bernard     | X    |        |      |      |
|         | Syndicat des entreprises artistiques et culturelles  | MANOLOGLOU Antoine     | X    |        |      |      |
|         | Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique | MARTIN Gérard          | X    |        |      |      |
|         | Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes  | MASSAULT Christian     | X    |        |      |      |
|         | Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI   | ARGENSON Jean-Jacques  |      |        |      |      |
|         |  | GRATALOUP Sylvain      | X    |        |      |      |
|         |  | JUILLAND Christine     |      |        |      |      |
|         |  | LE FAOU Michel         | X    |        |      |      |
|         |  | PATAT Salomé           |      |        |      |      |
|         | Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes   | BEDIAT Patrick         | X    |        |      |      |



| Collège            | Organisation  | Nom                            | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|--------------------|---|--------------------------------|------|--------|------|------|
|                    | Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes | GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth | X    |        |      |      |
|                    | Mission régionale d'information sur l'exclusion   | CONDAMIN Yvon                  |      |        |      |      |
|                    | Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes  | BAREAU Anne-Marie              | X    |        |      |      |
|                    | Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes   | PICCOLO Maël                   | X    |        |      |      |
|                    | Association nationale des apprentis   | CADIOU Aurélien                | X    |        |      |      |
|                    | Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne   | DEMAGNY Jean-Pierre            | X    |        |      |      |
|                    | Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes   | BONNEFOY Thomas                | X    |        |      |      |
|                    |   | CHAMBA Cécile                  | X    |        |      |      |
|                    | Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature   | EROME Georges                  | X    |        |      |      |
|                    |   | RESCHE-RIGON Frédérique        | X    |        |      |      |
|                    | Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement   | SAUMUREAU Marc                 | X    |        |      |      |
|                    | Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux  | RIVIERE Elisabeth              | X    |        |      |      |
|                    | Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne  | AUBERGER Eliane                | X    |        |      |      |
|                    | Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes   | CERNYS Rémy                    | X    |        |      |      |
|                    | Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable   | DESSEIN Aurélie                | X    |        |      |      |
|                    |   | D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie      | X    |        |      |      |
| GUIEAU Willy       |   | X                              |      |        |      |      |
| VERDIER Jean-Louis |   | X                              |      |        |      |      |
| 4                  | Personnalités qualifiées  | BARATAY Denis                  | X    |        |      |      |
|                    |   | BRUNO Marie                    | X    |        |      |      |
|                    |   | DOYELLE Manon                  | X    |        |      |      |
|                    |   | FAUREAU Bernard                | X    |        |      |      |
|                    |   | GELAS Nadine                   | X    |        |      |      |
|                    |   | HABOUZIT Michel                | X    |        |      |      |
|                    |   | MARGUIN Christophe             | X    |        |      |      |

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Le budget primitif 2021 est proposé en stabilité par rapport à 2020 avec des enveloppes reconduites à l'identique pour la plupart des politiques d'intervention.

L'exercice sera marqué par le remplacement de la CVAE pesant sur les entreprises par une fraction de TVA compensatrice garantie par l'Etat au niveau élevé encaissé en 2020. Ceci doit éviter ainsi une dégradation qui aurait pu être très préoccupante des recettes, de l'épargne brute et du ratio de désendettement.

Il sera marqué aussi par l'attente d'un complément très important de recettes de l'Etat et de l'Union européenne pour mettre en œuvre sans délai des mesures de relance urgentes pour éviter une crise sociale majeure. Le CESER souhaite une grande clarification des différentes enveloppes de relance. Il estime que les marges de manœuvre sont présentes pour permettre à la Région d'en être un acteur essentiel, même si des inconnues demeurent compte tenu du contexte sanitaire. Il souhaite voir respectée toute la cohérence nécessaire pour activer cette relance en anticipant l'avenir des générations futures.

**BUDGET PRIMITIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | FISCALITE LOCALE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20